

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 octobre 2020, a adopté le règlement n° 1306-2020, intitulé : « **Amendement au règlement n° SQ-908-03 relatif à la Circulation des camions et des véhicules-outils afin de modifier l'article 3** »:

La Municipalité a reçu le 12 novembre 2020, l'approbation requise par le ministère des Transports du Québec, direction générale des Laurentides-Lanaudière à l'effet que le règlement n° 1306-2020 est approuvé, et ce, en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2).

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Téléchargez le [procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020](#) [PDF – 338 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
ce 13 novembre 2020.

(signé)

France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe